

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2017

Présentation au Comité permanent des
finances de la Chambre des communes

FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS – MANITOBA

Association des étudiants diplômés
de l'Université de Brandon

Association des étudiants de
l'Université du Manitoba

Association des étudiants diplômés
de l'Université du Manitoba

Association étudiante de l'Université
de Saint-Boniface

Association des étudiants de
l'Université de Winnipeg

Présenté par : **FÉDÉRATION CANADIENNE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS –
MANITOBA**

Adresse : 511 – 294, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3C 0B9
Téléphone : (204) 783-0787
Télécopieur : (204) 783-6001
Site Web : <http://www.cfsmb.ca/>
Courriel : cfsmb@cfsmb.ca

RÉSUMÉ

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Manitoba réunit plus de 44 000 étudiants de chaque université de la province dans la lutte en faveur d'un système d'éducation postsecondaire public et gratuit, accessible à tous et de haute qualité.

En l'absence d'un leadership fédéral fort, diverses voies sont apparues pour accéder à l'éducation postsecondaire entre les systèmes provinciaux. Même si les budgets provinciaux en Ontario et au Nouveau-Brunswick contenaient l'élimination des droits de scolarité pour les étudiants provenant d'une famille à faible revenu, ceux du Manitoba n'ont pas vu de nouveau financement pour les programmes d'aide financière aux étudiants, et ils ont constaté de nouvelles hausses des droits de scolarité, en fonction de l'inflation.

Même si le budget 2016 contenait certains progrès, il ne contenait pas les investissements requis pour mettre fin aux années de sous-financement chronique de l'éducation postsecondaire. Le budget 2017 est une occasion de miser sur un système public d'éducation postsecondaire complètement financé, qui soit accessible à tous.

Dans un pays où 70 % des nouveaux emplois exigent une forme quelconque d'études postsecondaires, la réforme de l'éducation est une des excellentes mesures que peut prendre le gouvernement fédéral pour aider les Canadiens à maximiser leurs contributions à la croissance économique du pays.

Par conséquent, la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Manitoba propose les recommandations d'investissement suivantes pour le budget 2017 :

- S'engager avec les provinces à créer un modèle de partage des coûts (50/50), y compris un transfert de **14,9 milliards de dollars** du gouvernement fédéral, afin d'éliminer les droits de scolarité pour l'éducation postsecondaire.
- Renforcer et élargir le Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire (PAENP), en éliminant le plafond du financement relatif aux hausses du programme, puis investir annuellement **50 millions de dollars** additionnels dans le programme, afin que chaque apprenant admissible des Premières Nations, inuit et métis ait un accès équitable à l'éducation postsecondaire.
- Augmenter le financement en fonction du besoin, à l'aide de bourses non remboursables dans le cadre du Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE), redirigeant vers le PCBE toutes les dépenses fédérales existantes du Programme canadien de prêts aux étudiants.

RECOMMANDATION N° 1 : ÉDUCATION POSTSECONDAIRE GRATUITE

Il est évident que les gouvernements provinciaux et fédéral consacrent un montant considérable pour le système d'éducation supérieur. En 2013-2014, les dépenses totales pour l'éducation postsecondaire étaient d'approximativement 12,8 milliards de dollars. Compte tenu des engagements du budget 2016, le Directeur parlementaire du budget (DPB) prévoit que ce total dépassera 15,7 milliards de dollars d'ici 2020-2021.

Par rapport aux autres pays de l'OCDE, le financement est insuffisant, et l'un des plus gros problèmes est que la répartition de l'argent dépensé n'est pas efficace et ne bénéficie pas à ceux qui en ont le plus besoin. Par exemple, en 2013-2014, le gouvernement fédéral a dépensé environ 3 milliards de dollars pour des mesures fiscales et le Programme canadien pour l'épargne-études, lequel aide principalement les étudiants des familles des deux tranches des plus hauts revenus.

Le système actuel ne permet pas aux collectivités les plus marginalisées d'y accéder par suite des coûts initiaux élevés et des dettes qui en résultent. Les étudiants qui poursuivent leurs études postsecondaires au Manitoba auront en moyenne à l'obtention de leur diplôme une dette de 20 000 \$ après un programme universitaire de quatre ans. Pour compliquer davantage le problème d'une génération endettée, cette dernière fait face à un marché du travail faible qui est saturé d'emplois précaires et ne permet pas aux diplômés de se servir de leurs compétences et de la formation acquise au niveau postsecondaire. Le résultat n'est pas seulement une érosion continue des compétences de notre population la plus éduquée; il y a aussi une immense insécurité financière chez les diplômés endettés. Par exemple, une étude récente a démontré que la dette d'un étudiant nuit à la capacité d'une personne de contribuer de façon considérable à l'économie; il y a alors un retard de sept à dix ans pour les décisions majeures de la vie : avoir une famille, se marier ou réaliser un projet d'entreprise. Il est essentiel de s'attaquer au sous-financement chronique et aux droits de scolarité vertigineux, afin de permettre aux personnes qui veulent faire des études postsecondaires de pouvoir le faire. Par conséquent, notre recommandation favorise un système d'éducation postsecondaire public qui élimine les droits de scolarité, afin que chacun ait la possibilité de se perfectionner et de contribuer pleinement à la croissance économique du Canada.

Recommandation

S'engager avec des provinces à créer un modèle de partage des coûts (50/50), y compris un transfert de **14,9 milliards de dollars** du gouvernement fédéral, afin d'éliminer les droits de scolarité pour l'éducation postsecondaire.

Le coût de l'élimination des droits de scolarité peut être contrebalancé par l'élimination de mesures fiscales et des plans d'épargne coûteux et inefficaces, y compris les dépenses fédérales des subventions pour l'épargne du REEE et les crédits d'impôt pour les droits de scolarité, ce qui totalise à peu près 2,89 milliards de dollars.

Ce coût comprend aussi l'allocation postsecondaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, que le Directeur parlementaire du budget évalue à 4,2 milliards de dollars pour 2017. Nouvelles dépenses totales : **7,8 milliards de dollars**

RECOMMANDATION N° 2 : ACCÈS DES AUTOCHTONES À L'ÉDUCATION

Le Manitoba est la province qui a le pourcentage le plus élevé d'habitants autochtones, à 14 %. La population est jeune, car un enfant sur quatre dans la province est Autochtone. Voir à ce que cette population autochtone jeune ait accès à l'éducation doit devenir une priorité.

L'éducation postsecondaire est un droit des peuples autochtones. Cela a été garanti par plusieurs traités entre les nations fondatrices et les gouvernements nationaux qui ont affirmé les droits constitutionnels dans la *Loi constitutionnelle de 1982*. En 1996, la Commission royale sur les peuples autochtones a exhorté le gouvernement du Canada à reconnaître l'éducation comme un droit autochtone issu de traités. L'article : 14 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à laquelle a souscrit le Canada en 2012, identifie l'éducation comme droit inhérent des Autochtones. Plus récemment, la Commission de vérité et réconciliation, conçue pour faire progresser la réconciliation canadienne, appelle à l'action afin que les étudiants autochtones accèdent aux études postsecondaires, entre autres, que le gouvernement fournisse « un financement adéquat pour remédier à l'insuffisance des places disponibles pour les étudiants des Premières Nations qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires ».

Le gouvernement antérieur du Manitoba a maintenu son engagement pour des projets tels que le programme ACCESS, le programme de reconnaissance des acquis ainsi que pour des mesures plus générales améliorant l'accès. Toutefois, le gouvernement actuel a signalé que les enjeux autochtones ne sont pas une priorité, l'exemple le plus récent étant le retardement intentionnel de la Commission sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. Par conséquent,

les Manitobains ont besoin de plus d'appui de la part du gouvernement fédéral. À ce jour, celui-ci n'a malheureusement pas offert de mécanismes adéquats de soutien. En 2013-2014, les dépenses totales pour l'éducation postsecondaire des Autochtones étaient de 342 millions de dollars. Si cette structure de financement n'est pas modifiée, selon les estimations du DPB, les dépenses fédérales totales fédérales seront de 365 millions de dollars en 2020-2021, un déclin de 6,7 % par rapport aux niveaux de 2014-2015, s'il y a correction en fonction de l'inflation.

Pendant la campagne électorale fédérale de 2015, le Parti libéral a explicitement promis non seulement d'éliminer le plafond restrictif imposé au Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP), mais aussi d'investir 50 millions de dollars de plus annuellement afin d'améliorer l'accès des apprenants autochtones aux études postsecondaires. Dans le budget 2016, le Parti libéral n'a pas respecté ses promesses électorales liées aux étudiants autochtones au Canada.

Appuyer les objectifs éducatifs de cette population, en particulier dans la province du Manitoba, améliorerait la productivité et le caractère inclusif de la société canadienne. Le budget 2017 est une occasion d'assurer que tous les apprenants autochtones sont en mesure de poursuivre leurs études postsecondaires sans s'endetter, ce qui est un droit issu des traités.

Recommandation

Renforcer et élargir le Programme d'aide aux étudiants du niveau postsecondaire (PAENP), en éliminant le plafond du financement relatif aux hausses du programme, puis investir annuellement **50 millions de dollars** additionnels dans le programme, afin que chaque apprenant admissible des Premières Nations, inuit et métis ait un accès équitable à l'éducation postsecondaire.

RECOMMANDATION N° 3 : AUGMENTER LES SUBVENTIONS AUX ÉTUDIANTS

L'aversion aux dettes demeure la raison dominante pour laquelle les étudiants qui ont un statut socioéconomique inférieur ne font pas d'études postsecondaires. À un moment où l'étudiant manitobain moyen est à la hausse, il est impérieux de prendre des mesures. Même si l'élimination des droits de scolarité abaissera considérablement les dettes étudiantes, il est important de reconnaître que les étudiants les plus marginalisés ont peu ou pas de réseaux familiaux auxquels recourir pour de l'aide financière en ce qui a trait au coût de la vie.

La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants – Manitoba reconnaît et voit d'un bon œil les investissements prévus au budget 2016, soit hausser le Programme canadien de subventions aux étudiants, destiné aux familles à revenu faible et intermédiaire, et ce, de 50 % en supprimant les crédits d'impôt pour l'éducation et les manuels scolaires. Même avec ces investissements accrus, le Programme canadien de bourses aux étudiants prévoit que 40 % de tous les étudiants postsecondaires à temps plein auront besoin d'un prêt et 41 % des étudiants emprunteurs atteindront la limite maximale pour les prêts.

Afin de hausser le niveau de participation à l'éducation postsecondaire, en particulier pour les étudiants provenant de ménages à faible revenu, puis de veiller à ce que les diplômés puissent participer complètement à l'économie, sans une dette les empêchant de choisir des options professionnelles, de devenir propriétaires d'une maison et de prendre des risques entrepreneuriaux, le budget 2017 doit continuer d'investir dans des bourses étudiantes initiales et non remboursables et s'éloigner d'un système fondé sur l'endettement pour l'éducation postsecondaire.

Recommandation

Augmenter le financement en fonction du besoin, à l'aide de bourses non remboursables dans le cadre du Programme canadien de bourses aux étudiants (PCBE), redirigeant vers

le PCBE toutes les dépenses fédérales existantes du Programme canadien de prêts aux étudiants.